Maison de l'Amitié
18, rue des Écoles - 92210 Saint-Cloud
Tél. : 01 46 02 25 69
contact@maisondelamitie.fr

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
le samedi de 9h30 à 11h30
en juillet et août de 9h à 12h (sauf le samedi)

point-justice
Hauts-de-Seine

Point-justice de Saint-Cloud

Accueillir - Écouter - Informer - Orienter

Une aide précieuse dans vos démarches juridiques

Le Point-justice

Le Point-justice est un lieu d'accueil permanent et gratuit. Il permet d'apporter une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Au Point-justice, vous pourrez :

- obtenir des informations générales sur vos droits et vos obligations ;
- trouver un accompagnement dans vos démarches administratives et juridiques ;
- bénéficier de consultations avec des professionnels du droit (juriste, avocat, notaire, délégué du défenseur des droits).

Tous les services proposés au Point-justice sont gratuits et une entière confidentialité est assurée.

Sur rendez-vous uniquement :
- **par téléphone :**
au 01 46 02 25 69
- **sur place :**
à la Maison de l'Amitié 18, rue des Écoles - Saint-Cloud

Les professionnels à votre service

- **Le juriste** vous informe sur vos droits et vos obligations, vous oriente et vous accompagne dans vos démarches juridiques.
- **Les avocats** proposent des consultations en droit du travail, de la famille, immobilier,...
- **Le notaire** vous informe sur les successions, les régimes matrimoniaux, l'acquisition et la vente de biens immobiliers.
- **Le conciliateur de justice** vous aide à résoudre à l'amiable des problèmes de voisinage, malfaçons de travaux, différends entre propriétaires et locataires.
- **Le délégué du défenseur des droits** recherche une solution amiable aux difficultés rencontrées avec une administration (CAF, CPAM, caisse de retraite..).
- **L'association ADIL92** vous informe sur vos droits et vos obligations en matière de logement.
- **L'UNPI** (Union Nationale des Propriétaires Indépendants) vous accompagne dans vos démarches.
- **L'association UFC Que Choisir** répond à vos questions liées à la consommation.
- **L'écrivain public** aide à la rédaction de courriers divers, et/ou administratifs.